

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

- etre âgé de + de 11 ans
- · être Saint-Jeannais
- · avoir une projet d'intérêt général
- budget disponible : 50 000€

DÉPÔT DE PROJET

- Remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de la ville
- · Disponible en version papier à la mairie
- Retour avant le 25 juin par mail ou directement à l'accueil de la mairie.

PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF

- Vous êtes Saint-Jeannais de + de 11 ans ?
- Ce projet vous intéresse ?
- Vous souhaitez participer encore plus activement?

Vous avez la possibilité d'intégrer le comité consultatif budget participatif pour représenter les citoyens auprès des élus en charge du dossier.

Candidature à déposer du 20 mai au 25 juin



Pour toutes questions, contacter le service vie associative — vie locale Cécile Périé : budgetparticipatif@mairie-saintjean.fr - 05.32.09.67.42 Retrouvez toutes les infos, règlement et documents sur www.mairie-saintjean.fr

VOTRE VILLE VOS PROJETS

Imaginez. Votez. Créez.



BUDGET PARTICIPATIF 2021

#imaginezvotezcréez



CALENDRIER

20 MAI AU 25 juin

IAM 05 NIUL 25 UA 9 JUILLET AU 10 SEPT

6 NOVEMBRE

IER AU 30 NOVEMBRE À PARTIR DE 2022



Appel à candidature pour le comité consultatif

Sélection 30/06

1ère réunion 8/07

2ème réunion 23/09

3ème réunion 13/12



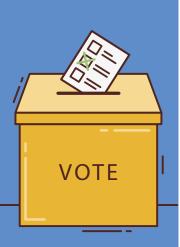
Dépôt des idées



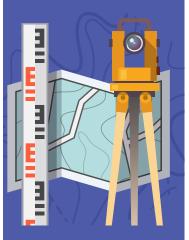
Instruction des dossiers



Présentation publique des projets recevables



Vote des habitants pour un projet



Réalisation des projets retenus